

## DEMANDE DE CRÉDIT

### Séance du Conseil général du 22 mai 2019

**Demande de crédit pour la mise à neuf de la conduite d'eau potable et l'assainissement des eaux usées, secteur "Rue du Bugnon - Rue de la Condémine"**  
Demande de crédit d'investissement de Fr. 336'000.–



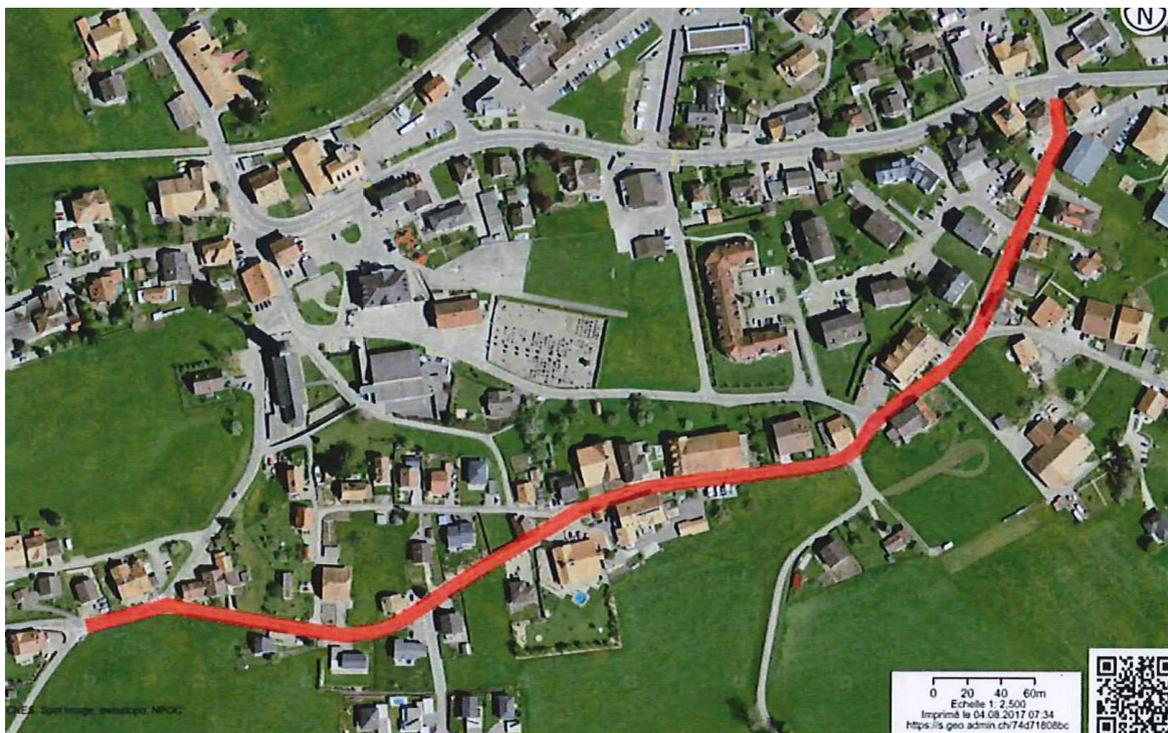
#### Descriptif de la demande :

Afin d'améliorer la sécurité des piétons, la commune de Vuadens a décidé de réaménager la route des Colombettes dans le secteur Le Bugnon - La Condémine, soit entre le carrefour avec la Rue de l'Eglise et le carrefour de la Route cantonale (Hôtel de Ville). Ce tronçon fait suite aux aménagements en cours sur la Route des Colombettes, secteur Le Bugnon - Le Rialet.

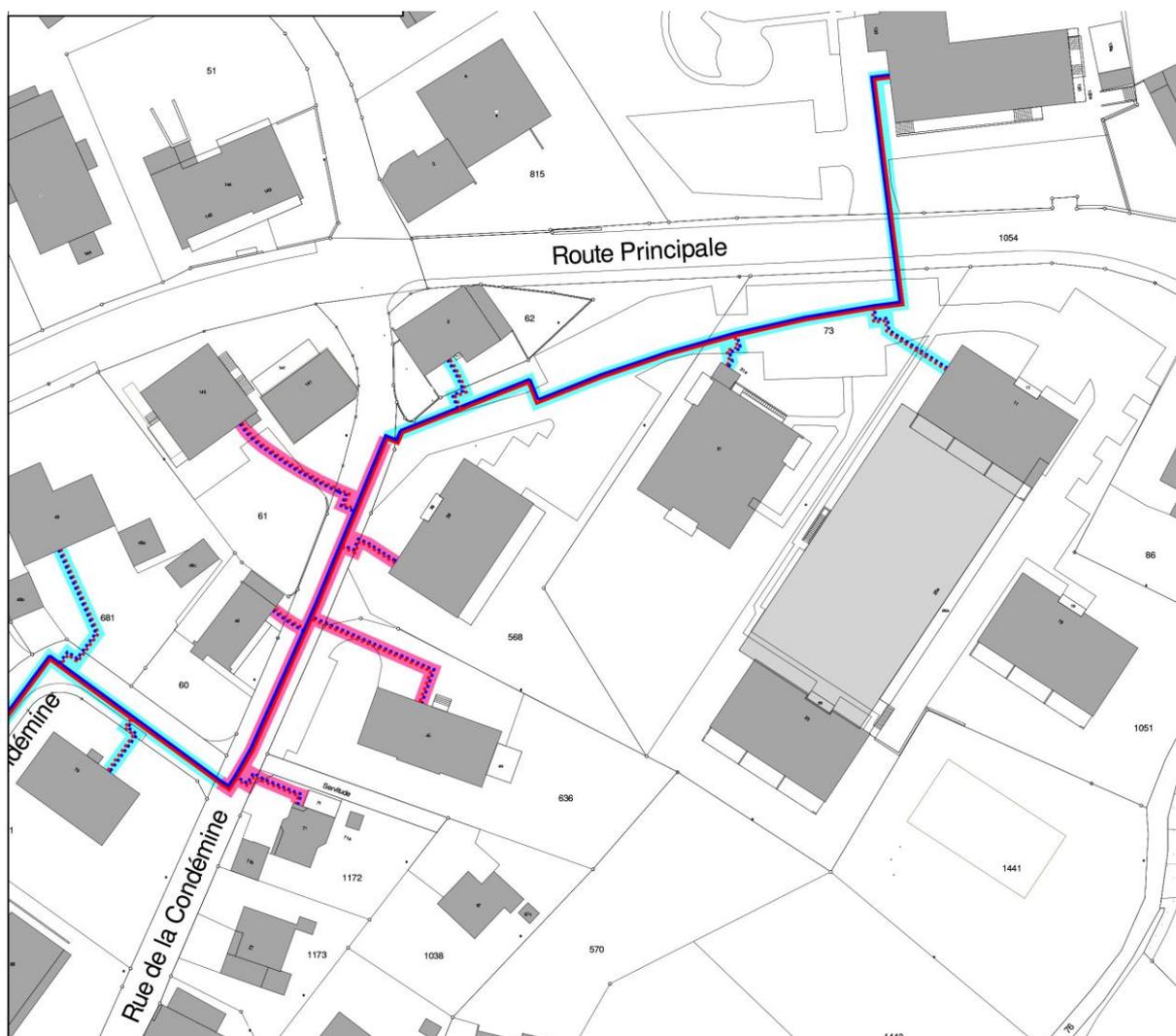
Le projet prévoit la construction d'un trottoir, la réfection de la chaussée ainsi que la mise en place de mesures de modération de vitesse. La mise en séparatif du quartier et la mise à neuf du réseau d'eau potable sont également inclus dans le projet. La réalisation de ce projet est planifiée à l'horizon 2021-2022.

Le Groupe-E Celsius installe actuellement, à ses frais, les conduites du chauffage à distance (CAD) dans le village. La conduite se dirigera ensuite vers le Foyer St-Vincent, en passant par la rue de la Condémine.

**Afin de coordonner l'intérêt de l'entreprise avec les intérêts communaux, la commune souhaite réaliser la mise en séparatif et la mise à neuf de la conduite d'eau potable dans le secteur de la rue de la Condémine. On évitera ainsi de recreuser la chaussée, plus tard, pour y installer les conduites communales, alors qu'on peut les mettre aujourd'hui dans la fouille du CAD. Les travaux sont prévus cet automne.**



*Le tracé du projet de rénovation de la route des Colombettes se situe entre le carrefour avec la rue de l'Eglise et le carrefour de la Route cantonale (Hôtel de Ville).*



*Le secteur (en rouge) de la rue de la Condémine où la pose des conduites du CAD, de l'eau potable et de l'épuration seraient réalisée ensemble, d'où la demande de crédit.*

**Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de Fr. 336'000.-.**

### **Financement :**

Par emprunt bancaire ou prélèvement sur les réserves.

#### **Frais financiers :**

Intérêts estimatifs 2 % : Fr. 6'720.-

Amortissement 4 % : Fr. 13'440.-

**Charges annuelles : Fr. 20'160.-**